



Paris, le 16 juin 2022

8^{èmes} Assises Nationales des énergies marines renouvelables : 2022 doit marquer le temps de l'accélération !

Plus de 200 participants se sont réunis au Havre, ce mardi 14 juin 2022, pour les 8^e Assises des énergies marines renouvelables (EMR) organisées par le Syndicat des énergies renouvelables (SER). Cet événement a permis d'échanger autour d'un enjeu commun : face à l'urgence climatique, aux défis majeurs que rencontre notre pays en matière de souveraineté énergétique et de sécurité d'approvisionnement, comment accélérer le développement des énergies marines renouvelables ?

Une accélération indispensable pour réussir la transition énergétique

Les EMR apportent déjà une contribution indispensable à la transition énergétique dans le monde. A l'instar du mouvement observé à l'international, et notamment en Europe, la France doit changer d'échelle. Tous les scénarios envisageables convergent vers la nécessité d'un développement des énergies marines à une échelle bien plus importante que celle atteinte jusqu'alors. Signe de cette exigence d'accélération, le Pacte Éolien en mer signé en mars 2022 entre l'Etat et la filière implique d'attribuer 20 GW d'ici 2030, objectif atteint à hauteur de 3 GW aujourd'hui, dont 2 GW en construction. En d'autres termes, cet objectif, qui au regard des impératifs de lutte contre le changement climatique ne peut être une option, nécessite de multiplier par 7 le nombre de projets engagés pour l'éolien en mer dans les deux décennies à venir, par rapport aux dix dernières années. Cela implique également d'écrire et d'engager la phase commerciale pour l'hydrolien.

Une accélération bénéfique pour l'emploi et le développement économique

Les EMR constituent aussi une réalité industrielle à amplifier massivement. Comme annoncé par la filière depuis de nombreuses années, le développement des énergies marines renouvelables s'accompagne de nombreuses créations d'emplois, à nouveau confirmée en 2021 par les résultats du 6^e rapport de l'Observatoire des énergies de la mer* présentés à l'occasion des Assises.

Les chiffres sont éloquentes : plus de 2,5 milliards d'investissements (+76%) et 1,3 milliards de chiffre d'affaires (+65%) en 2021 ont permis à la filière française d'atteindre 6 591 emplois au minimum (l'Observatoire ne tient compte que des emplois des répondants à l'enquête annuelle, sans extrapolation). La filière des EMR en France fait mieux que les 1500 créations d'emplois envisagées l'an passé. Avec 1 732 emplois supplémentaires d'une année sur l'autre, elle est sur la trajectoire de ses engagements de 20 000 emplois créés en 2035.

Ces bons résultats vérifiés par l'Observatoire traduisent l'allumage des deux moteurs de la croissance des EMR en France : des implantations industrielles et des chantiers de construction de parcs en mer. Ainsi, la Normandie devient la première région d'accueil des emplois EMR dans notre pays. Si l'éolien, posé et flottant, reste la locomotive, les investissements dans les autres énergies marines renouvelables, dont l'hydrolien et le houlomoteur, montrent l'avancée des projets en ces domaines. Pour 2022, les acteurs de la filière restent optimistes et prévoient de nouvelles créations d'emplois sur le même rythme (+ 1 700), à condition de lever les difficultés de recrutement.



Une accélération impossible sans planification

Les EMR doivent enfin s'inscrire dans un exercice de planification concret et rapide. C'est un besoin partagé par l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit de la clé de voute indispensable à l'atteinte de nos objectifs. Le changement d'échelle ne pourra se réaliser qu'avec un changement de méthode, consistant à doter enfin la France d'une vision pour le développement des énergies renouvelables sur son espace maritime, partagée avec l'ensemble des acteurs - en premier lieu les usagers de la mer – et compatible avec le bon état écologique de l'environnement, et à se donner collectivement les moyens de mener à bien cet exercice.

Une accélération à organiser avec l'ensemble des parties prenantes et dans le respect de l'environnement

Jean-Louis BAL, Président du SER l'a souligné : « Accélérer, ce n'est pas forcer l'émergence de projets au détriment de l'environnement ou de la concertation, bien au contraire. C'est se donner les moyens d'anticiper collectivement et de préparer les projets – où seront-ils situés, quand seront-ils construits, avec quels moyens et dans quelles conditions - pour avoir le temps de bien faire, et ne pas devoir choisir, dans quelques années, entre précipitation catastrophée ou renoncement à nos objectifs climatiques. »

* Le 6^{ème} [rapport annuel](#) de l'Observatoire des énergies de la mer, réalisé par le Cluster Maritime Français, et sa [synthèse](#) sont désormais en ligne : www.merenergies.fr

Toutes les interventions de la journée seront disponibles prochainement sur le site des Assises : www.assises-nationales-emr.fr

8^{èmes} ASSISES NATIONALES DES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES Mardi 14 JUIN 2022 LE HAVRE

REMERCIEMENTS À TOUS NOS PARTENAIRES !

Organisées par : **ser** Syndicat des énergies renouvelables

En partenariat avec : **seenergy**

Avec le soutien de : **RÉGION NORMANDIE**, **JeHavre**, **CC Business**, **NORMANDIE ENERGIES** La filière des éco-énergies normand, **NORMANDIE MARITIME**

Sponsors Platinum : **CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE**, **EDF** renouvelables, **RWE**, **SIEMENS Gamesa** RENEWABLE ENERGY, **VATTENFALL**, **wpd**

www.assises-nationales-emr.fr

Contact presse :

Gilles CORMAN
gilles.corman@enr.fr
01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr @ser_enr www.assises-nationales-emr.fr **Syndicat des énergies renouvelables**